



Succession judiciaire interminable.

Par **NaG34**, le **25/07/2015** à **09:32**

Bonjour,

En mai 2010 le T.G.I. de Charleville-Mézières avait décidé de renvoyer les parties devant les Notaires afin de procéder aux opérations de compte, liquidation et partage et depuis ce jour malgré nos réclamations rien ne bouge. Je viens d'envoyer un mél au Président de la chambre des Notaires des Ardennes avec 10 photos en pièces jointes et le texte suivant:

Bonjour Me X

Suite à votre réponse du 11.03.2015 je vous fais parvenir quelques photos montrant l'état de délabrement des bâtiments de la succession Y.

On pourrait parler de manquement aux règles professionnelles ou à la déontologie de la part du Notaire chargé de notre succession.

Pourriez-vous me donner des conseils pour sortir de cette impasse.

Merci.